

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0295/PR/MEIFP portant approbation du bilan d'ouverture de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

n° 2010-0295/PR/MEIFP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication
18 avril 2010

Numéro JO
n° 8 du 29/04/2010

Date du numéro
29 avril 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°212/AN/07/5ème L portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant réorganisation des Etablissements Publics

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2001-0211/PRE relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU L'Arrêté n°2009-017/PR/MEIFP du 08 janvier 2009 portant désignation des membres de la Commission nationale chargée d'établir le bilan d'ouverture de la CNSS

VU Le rapport de la commission nationale chargée d'établir le bilan d'ouverture de la CNSS

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 décembre 2009.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le bilan d'ouverture de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale arrêté à la date du 1er janvier 2009 et qui se présente comme suit : * Actif : 18.493.536.670 FD 1. Fonds de Dotation : 15.290.383.039 FD2. Dettes et autres engagements : 3.203.153.631 FD

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et publié dans le Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH